



# Contrat de professionnalisation

Par **soizchr**, le **05/02/2020** à **22:58**

Bonjour,

Je suis actuellement en Master de Communication en alternance. Mon contrat de professionnalisation devait se dérouler du 12/08/2019 à 31/07/2021.

Pour vous expliquer le contexte,

Mon entreprise est une petite entreprise ne comptant seulement ma responsable et anciennement moi. J'étais donc sa seule salariée donc pas de témoins.

Nous avons eu plusieurs altercations qui n'ont pas donné de "suite".

J'ai souvent subi une "pression" de sa part dans le sens où elle me contactait le week-end, tard le soir pour travailler, ce que j'acceptais par peur que ça puisse compter ma place.

Jeudi dernier nous avons eu une discussion où elle m'a dit "Tu organises tes horaires comme tu veux, tant que tu fais ton travail et tes 35h".

Le lendemain, vendredi, j'avais cumulé des heures supplémentaires que j'ai décidé de prendre et donc de quitter mon poste à 16h au lieu de 17h. Malheureusement mon erreur a été de ne pas la contacter, elle qui était partie en rendez-vous toute la journée. A la sortie de son rendez-vous, vers 16h30, ma responsable m'a appelée, m'a demandé si j'étais encore au bureau et j'ai répondu que non. Elle s'est donc mise à s'énerver au téléphone et me dire "rendez-vous 9h lundi au bureau".

Ceci m'a fait cogiter tout le week-end, discuté avec énormément de personnes qui m'ont fait ouvrir les yeux sur son "harcèlement" et j'en suis venu à la solution de trouver un accord avec elle pour améliorer la situation ou de mettre fin au contrat à la fin de cette année scolaire.

J'arrive à 9h à mon lieu de travail, cette dernière commence à me poser des questions concernant mes heures supplémentaires, ce que je lui explique, elle me rétorque que je mens donc je lui montre par A+B la vérité et elle accepte avec du mal son tort.

De là, elle se met dans une colère noire, la communication est rompue et se met à hurler sur moi, à me dire que je suis une incapable, que je ne lui ramène pas de clients et que je préfère

me prendre des heures supplémentaires... (tout en hurlant) et me crie la phrase "Tu te bouges le cul ou je te vire"

Je saisis donc la perche et lui dit qu'on met donc fin à mon contrat.

Elle me demande de faire à papier stipulant que je quitte l'établissement et que nous rompons notre contrat.

"Je soussignée, Soizic CHERRIER, a pris la décision de quitter l'établissement le 3 février à 9h05. De ce biais, le contrat de professionnalisation est rompu."

Elle a signé, tamponné et m'en a donné une copie (que j'ai donnée à mon école)

Je pensais que le calvaire se terminait mais il ne faisait que commencer.

Je me rend à mon école directement pour faire le nécessaire au niveau administratif, ma conseillère me dit qu'elle espère que ma responsable va cocher 'rupture conventionnel' et non 'à la décision du jeune'.

Le lundi même, je contacte deux entreprises avec qui j'intervenais directement dans leur entreprise pour leur indiquer que ma mission prenait fin au sein de leur entreprise.

"Bonjour X

J'espère que vous allez bien.

Je vous contacte pour vous annoncer que malheureusement X et moi-même avons mis fin à mon contrat de professionnalisation, ce qui met également fin à mon intervention au sein de votre entreprise.

Je suis navrée de cette situation mais je reste à votre disposition si vous avez besoin de quoi que ce soit.

Bonne continuation,

Au plaisir"

Suite à ce mail, un des clients me contacte de lui même et nous échangeons au téléphone sur le futur mais sans suite.

Aujourd'hui je reçois un mail de la part de ma responsable :

"Bonjour Soizic,

Faire un abandon de poste est une chose, mais contacter les clients de la société en direct en est une autre.

Si cela se répète j'entamerais sans hésiter une procédure comme me l'a conseillé la juriste de

ma comptable.

A faire pour ce que de droit"

Mais je n'ai pas fait d'abandon de poste ? Elle a validé mon départ ?

Peut-elle entamer une procédure parce que j'ai contacté ses clients pour être cordiale ?

Puisqu'elle ne veut pas signer la rupture conventionnelle, j'aimerais faire une démission mais je n'ai pas de raison valable selon ses 3 conditions ?

- faute grave

- cas de force majeur

- cdi

Je veux simplement que ce calvaire s'arrête et mon entourage me dit que le d'émission serait la facilité pour elle. Que faire ? Je ne trouve personne qui arrive à me conseiller réellement et je me sens démunie.

J'ai préparé une lettre de démission, qu'en pensez vous ?

"

Employée en contrat de professionnalisation dans votre entreprise X en tant qu'assistante communication depuis le 12 août 2019, je vous annonce par la présente ma démission à compter du 3 février 2020 suite à l'incident du même jour à 9h00 dans vos locaux.

J'ai pris cette initiative suite à votre menace « Tu te bouges le cul ou je te vire » et je souhaite quitter cet emploi sans effectuer de préavis.

Je vous remercie de me faire parvenir le certificat de travail, une attestation Pôle emploi ainsi que le solde de tout compte.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Madame, mes salutations."

Merci d'avance de prendre le temps d'échanger à mon sujet et vous en suit très reconnaissante.

Bonne soirée,

Cordialement